



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE AUDET

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE AUDET

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que conformément à l'article 956 du Code municipal, le budget pour l'exercice financier 2026 sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil le **17 décembre 2025 à 19h30** qui se tiendra à la salle municipale au 237 rue Principale à Audet. Lors de cette même séance extraordinaire, le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028 sera également adopté, et ce, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur les sujets ci-haut énumérés.

Donné à Audet ce 8^e jour de décembre 2025.

France Larochelle
Directrice générale /
Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, France Larochelle, Directrice générale / greffière-trésorière de la Municipalité de Audet certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat portant sur la date pour laquelle se tiendra la séance extraordinaire au cours de laquelle le budget et le programme triennal d'immobilisation sera adopté, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 8 décembre 2025, à chacun des endroits suivants :

- Bureau des services municipaux au 266 rue Principale à Audet
- Bureau municipal au 238 rue Principale à Audet

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Audet ce 8 décembre 2025.

France Larochelle
Directrice générale /
Greffière-trésorière